

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1480100: couperie de poils

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 28/11/2013)

L'adaptation des salaires est appliquée au niveau salarial en vigueur au cours de la période de paie qui précède immédiatement le mois à partir duquel une tranche supérieure ou inférieure est appliquée.

Les salaires des jeunes ont été supprimés à partir du 01/01/2007. En conséquence, la CCT 50 relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel moyen aux travailleurs âgés de moins de 21 ans n'est pas d'application pour ces salaires minimums sectoriels (sauf pour les étudiants le cas échéant). La CCT 43 du CNT relative à la garantie d'un revenu minimum mensuel est bien d'application.

1. CATEGORIE: Couperies de poils

Fonction	Régime	
	39 heures	38 heures
1. Messenger	8.1290	8.3430
1a. Chargeur, déchargeur et veilleur de nuit	8.3870	8.6075
2/3. Fendage	8.4850	8.7080
4. Brossage à la main	8.4850	8.7080
5/6. Brossage à la carde mécanique	8.4850	8.7080
6a. Brossage à la carde mécanique	7.7540	7.9580
7. Mouillage des peaux brutes	8.3870	8.6075
8. Dégalage à la main	8.4850	8.7080
9. Dégalage à la main + autres travaux	8.5945	8.8205
10. Dégalage à la machine	8.5215	8.7455
11. Cardage	8.5945	8.8205
12. Vérification du cardage - salaire moyen des ouvriers de la fonction 11		
13. Travail "complet à la main"	8.5945	8.8205
14. Fendage des têtes, 3kg/h	8.4850	8.7080
15. Fendage des têtes, 5kg/h	8.4850	8.7080

16. Ebarbage	7.7440	7.9475
17. Ejarrage à la machine	7.7440	7.9475
18/19. Ejarrage à la machine	8.5945	8.8205
20. Secrétage	9.2515	9.4950
21. Secrétage têtes et autres morceaux	8.7810	9.0120
22. Secrétage à la machine	9.2515	9.4950
23. Mouillage des peaux secrétées	8.3880	8.6085
24. Brossage des peaux secrétées	7.7440	7.9475
25. Coupage	7.9465	8.1550
26. Chiquettage	7.6665	7.8680
27. Epluchage	7.6665	7.8680
28. Montage	7.7440	7.9475
29. Paquetage	7.9465	8.1555
30. Triage	7.6665	7.8680
31. Soufflage	7.6665	7.8680
32. Affûtage pour moins de 6 machines	8.9955	9.2320
33. Affûtage pour 6 machines et plus	9.2400	9.4830
34. Contremaître	8.7700	9.0005